

# ***GARANTIE***

## **TRITON INDUSTRIES, INC GARANTIE LIMITÉE – ÉTATS-UNIS ET CANADA : 2023 BATEAU MANITOU®**

### **1. PORTÉE**

Triton Industries, Inc. (« Triton ») garantit ses pontons Manitou 2023 vendus par des concessionnaires Manitou autorisés (tels que définis ci-dessous) aux États-Unis d'Amérique (« États-Unis ») et au Canada contre tout défaut de matériau ou de fabrication pour la période et dans les conditions décrites ci-dessous.

Cette garantie limitée sera nulle et non avenue si :

(1) Le bateau a été utilisé pour la course ou toute autre activité compétitive, à tout moment, même par un propriétaire précédent; ou

(2) Le bateau a été modifié de manière à nuire à son fonctionnement, à ses performances ou à sa durabilité, ou a été modifié pour changer son utilisation prévue.

Les pièces et accessoires non installés en usine ne sont pas couverts par cette garantie limitée. Veuillez vous reporter au texte de la garantie limitée applicable à ces pièces et accessoires.

### **2. LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ**

CETTE GARANTIE EST EXPRESSÉMENT ACCORDÉE ET ACCEPTÉE AU LIEU DE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ELLES NE PEUVENT PAS ÊTRE EXCLUES, LES GARANTIES IMPLICITES SONT LIMITÉES EN DURÉE À LA DURÉE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES ACCESSOIRES ET CONSÉCUTIFS NE SONT PAS COUVERTS PAR LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINS ÉTATS/PROVINCES N'AUTORISENT PAS LES CLAUSES DE NON-RESPONSABILITÉ, LES LIMITATIONS ET LES EXCLUSIONS INDIQUÉES CI-DESSUS. PAR CONSÉQUENT, ELLES PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS. CETTE GARANTIE VOUS DONNE DES DROITS SPÉCIFIQUES ET VOUS POUVEZ ÉGALEMENT AVOIR D'AUTRES DROITS LÉGAUX QUI PEUVENT VARIER D'UN ÉTAT À L'AUTRE, D'UNE PROVINCE À L'AUTRE OU D'UN PAYS À L'AUTRE.

Ni le distributeur, ni tout concessionnaire Manitou, ni aucune autre personne n'a été autorisé à faire une représentation, une déclaration ou une garantie concernant le produit, autre que celles contenues dans la présente garantie limitée, et, le cas échéant, ne seront pas exécutoires contre Triton. Triton se réserve le droit de modifier la présente garantie limitée à tout moment,

étant entendu que cette modification ne modifiera pas les conditions de garantie applicables aux produits vendus tant que cette garantie est en vigueur.

### **3. EXCLUSIONS – NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE**

- Les éléments suivants ne sont en aucun cas garantis :
- Usure normale ;
- Éléments périodique, ajustements ;
- Pièces et accessoires non installés en usine par Triton, tels que, mais sans s'y limiter : moteurs et commandes, moteurs de traîne, remorques, pneus de remorque. Ces pièces et accessoires peuvent avoir leur propre politique de garantie. Reportez-vous au manuel d'utilisation ou aux politiques de garantie fournies par le fabricant des pièces et accessoires concernés.
- Moteurs hors-bord Rotax ou systèmes de propulsion par jet, même si installés en usine par Triton
- Les dommages causés par le non-respect des consignes d'entretien et/ou d'entreposage, comme décrit dans le Guide de l'utilisateur ;
- Les dommages résultant du retrait ou de l'installation de pièces (y compris les moteurs), des réparations, de l'entretien, de la modification ou de l'utilisation de pièces non fabriquées ou approuvées par Triton ou résultant de réparations effectuées par une personne qui n'est pas un concessionnaire Manitou autorisé;
- Les dommages causés par l'utilisation de plaques de cric ou d'ancres Power-Pole non installées ou approuvées par Triton avant l'installation ;
- Les dommages causés par une utilisation abusive, anormale, négligente ou utilisation du produit d'une manière incompatible avec l'opération recommandée décrite dans le Guide de l'utilisateur ;
- Les dommages résultant d'un accident, d'un impact, d'une immersion, d'un incendie, d'un vol, de vandalisme ou tout acte de Dieu;
- Les dommages causés par des procédures de chargement et de déchargement inappropriées ou le remorquage;
- Les dommages causés par la rouille, la corrosion, la corrosion due à l'exposition chimique, la corrosion galvanique, l'électrolyse ou la piqûre;
- Les dommages causés par l'exposition aux éléments, tels que les eaux saumâtres ou salines;
- Détérioration causée par une surexposition au soleil suite à une mauvaise couverture du bateau;
- Les dommages ou la détérioration causés par un entreposage inadéquat, y compris dans l'inventaire du concessionnaire;
- Les dommages causés par des déchirures, des accrocs, des taches ou tout autre accident ou abus;
- Décoloration ou dommages résultant de la moisissure et/ou de la croissance de moisissures;

– Dommages imprévus ou découlant de circonstances, ou dommages de toute sorte y compris, sans s'y limiter, remorquage, entreposage, téléphone, location, taxi, désagrément, assurance couverture, paiements de prêts, perte de temps, perte de revenu.

#### **4. PÉRIODE DE COUVERTURE DE LA GARANTIE**

Pour les propriétaires à usage privé, cette garantie limitée sera en vigueur à compter de (1) la date de livraison au premier consommateur au détail, ou de (2) la date de mise en service du produit pour la première fois, quel que soit le but, (3) dix-huit (18) mois après la livraison du bateau Manitou à un concessionnaire Manitou autorisé, selon la première éventualité et pour la période applicable ci-dessous. Cette garantie est basée sur une inspection effectuée et approuvée par un représentant Manitou qualifié :

##### *GARANTIE STRUCTURELLE LIMITÉE*

Cette garantie à vie limitée est limitée aux soudures sur les composants structurels et sur le matériau TransCore. La garantie structurelle des bateaux de 500 ch ou plus (moteur simple ou double) est limitée à soixante (60) mois consécutifs.

##### *PONT*

Cent vingt (120) mois consécutifs. Triton réparera, à sa discrétion, les composants de pont en bois abimés suite à des défauts de matériau et/ou de fabrication, gratuitement, pour les matériaux et la main-d'œuvre. En outre, Triton couvrira, à sa discrétion, les matériaux exclusivement sur les composants de pont en bois pour une période supplémentaire de cent vingt (120) mois consécutifs.

##### *AMEUBLEMENT*

Soixante (60) mois consécutifs.

Cette garantie est limitée aux coussins de meubles, aux dossiers et aux chaises de gouverne. Le tissu recouvert de vinyle d'origine sur le bateau est garanti contre toute défaillance due à des défauts de matériaux ou de fabrication, pour une période de cinq (5) ans. La garantie comprend le matériel de remplacement ou de réparation. La main-d'œuvre est remboursée sur les demandes approuvées pendant les trois (3) premières années de propriété. Après la troisième année de propriété, les matériaux seront fournis sur les demandes approuvées, mais les coûts de main-d'œuvre ou autres ne seront pas remboursés.

Après la deuxième année de propriété, une franchise de \$50,00 est imputée au propriétaire de détail pour chaque demande de garantie approuvée pour l'ameublement sur main-d'œuvre seulement (aucune franchise sur les pièces). Cette garantie couvre le remplacement unique exclusivement sur le bateau.

### *REVÊTEMENT DE SOL*

Soixante (60) mois consécutifs. Cette garantie est limitée aux revêtements de sol. Le revêtement de sol fourni à l'origine avec le bateau est garanti contre la dégradation par ultraviolets seulement, pour une période de cinq (5) ans. La main-d'œuvre et le matériel seront payés sur les demandes approuvées pendant les deux (2) premières années. De 3 à 5 ans, seul le matériel est couvert. En plus des exclusions énumérées à la section 3 de cette politique de garantie limitée, cette garantie ne couvre pas les brûlures, le boulochage, les coupures, le matage du tapis, le décollement, l'aplatissement du tapis ou du motif, les taches, la salissure ou la perte de fibres. Dans des conditions normales, les joints du pont en contreplaqué du ponton se remarquent comme une petite crête sous le plancher. Cela n'affecte pas l'intégrité ou la longévité du revêtement de sol et n'est couvert par aucune garantie.

### *TISSU DE TOIT BIMINI/TISSU DE HOUSSE D'ANCRAGE*

Soixante (60) mois consécutifs pour le toit Bimini et le tissu de la housse d'ancrage. Le cadre du toit Bimini et les autres composants liés au Bimini sont traités dans la section "pièces et composants" ci-dessous.

### *PEINTURE ET REVÊTEMENTS*

Vingt-quatre (24) mois consécutifs.

**Garantie de deux (2) ans sur l'enduit gélifié et la peinture :** Triton garantit qu'elle réparera ou remplacera toute pièce de fibre de verre jugée défectueuse dans la fabrication après inspection par un représentant autorisé de Manitou pendant deux (2) ans. Exclue de cette garantie pour les matières premières : décoloration du gel, blanchiment, et toute autre cause au-delà d'un défaut de fabrication.

**Garantie de deux (2) ans sur le revêtement en poudre et la peinture :** Triton garantit qu'elle réparera ou remplacera les murs et pontons en aluminium à revêtement en poudre qui sont jugés défectueux dans leur fabrication après inspection par un représentant autorisé de Manitou pendant deux (2) ans. Exclue de cette garantie pour les matières premières : décoloration de la couche de poudre, blanchiment et toute autre cause au-delà d'un défaut de fabrication. Dans des conditions normales, une certaine quantité d'ondulations peut être perceptible sur les murs en aluminium. Cela n'affecte pas l'intégrité ou la longévité du mur et n'est couvert par aucune garantie.

### *PIÈCES ET COMPOSANTS*

Quatre-vingt-quatre (84) mois consécutifs.

Cette garantie est limitée aux pièces et composants installés en usine qui ne sont pas couverts par des garanties supplémentaires des fabricants respectifs.

Pour les propriétaires en faisant un usage commercial, la période de garantie est de 30 jours. Un bateau Manitou est utilisé commercialement lorsqu'il est utilisé en relation avec la production de revenus, tout travail ou emploi ou tout service ou activité professionnels pendant une partie quelconque de la période de garantie. Un bateau Manitou est également utilisé commercialement quand, à tout moment au cours de la période de garantie, il a des étiquettes commerciales ou est autorisé à une utilisation commerciale. Ceci est une période de garantie minimale qui peut être prolongée par tout programme promotionnel de garantie applicable ou par les lois et réglementations locales, selon le cas.

La réparation ou le remplacement de pièces ou l'exécution du service dans le cadre de toute garantie applicable ne prolonge pas la durée de vie de cette garantie au-delà de sa date d'expiration d'origine.

## **5. CONDITIONS REQUISES POUR LA COUVERTURE DE LA GARANTIE**

Cette couverture de garantie limitée n'est disponible que si chacune des conditions suivantes est remplie :

- Le bateau Manitou doit être acheté par son premier propriétaire d'un concessionnaire Manitou autorisé à distribuer des bateaux Manitou dans le pays où la vente a eu lieu;
- Le bateau Manitou doit avoir fait l'objet d'un enregistrement approprié par un concessionnaire Manitou autorisé;
- Le processus d'inspection avant livraison spécifié par Triton doit être complété et documenté ;
- Le bateau Manitou doit être acheté dans le pays de résidence de l'acheteur; et
- L'entretien périodique décrit dans le Guide de l'utilisateur doit être effectué à temps afin de maintenir la couverture de garantie. Manitou se réserve le droit d'appliquer la couverture de la garantie en fonction de la preuve d'un entretien approprié.

Triton n'honorera pas cette garantie limitée à un propriétaire à usage privé ou commercial si l'une des conditions précédentes n'a pas été remplie. Manitou se réserve le droit d'évaluer raisonnablement si les conditions sont remplies. De telles limitations sont nécessaires pour permettre à Manitou de préserver la sécurité de ses produits, ainsi que celle de ses consommateurs et du grand public.

## **6. QUE FAIRE POUR OBTENIR LA COUVERTURE DE GARANTIE**

Le client doit cesser d'utiliser le bateau Manitou lorsqu'un défaut apparaît. Le client doit aviser un concessionnaire Manitou autorisé dans les trois (3) jours suivant l'apparition d'un défaut et lui fournir un accès raisonnable

au produit ainsi qu'une opportunité raisonnable de le réparer. Le client doit également présenter au concessionnaire Manitou autorisé une preuve d'achat du produit et signer la commande de réparation avant le début de la réparation afin de valider la réparation sous garantie. Toutes les pièces remplacées dans le cadre de cette garantie limitée deviennent la propriété de Triton. Selon la détermination de Triton, et sous réserve des termes de la garantie, les travaux de réparation sous garantie peuvent ou non être autorisés par Manitou.

## **7. OBLIGATIONS DE TRITON**

Les obligations de Triton en vertu de cette garantie sont limitées, à sa seule discrétion, à la réparation de pièces défectueuses dans le cadre d'une utilisation, d'une maintenance et d'un service normaux, ou remplacer ces pièces par des pièces neuves Manitou d'origine sans frais de pièces et de main-d'œuvre, chez tout concessionnaire Manitou autorisé pendant la période de couverture de la garantie applicable, dans les conditions décrites dans le présent document. Aucune allégation de rupture de garantie ne sera cause pour une annulation de la vente du bateau Manitou au propriétaire.

Dans le cas où le service est requis en dehors du pays de vente d'origine, le propriétaire assumera la responsabilité de tous les frais supplémentaires en raison des pratiques et conditions locales, tels que, mais sans s'y limiter, les frais de transport, d'assurance, de taxes, de licence, de droits d'importation, et toutes les autres charges financières, y compris celles perçues par les gouvernements, les états, les territoires et leurs agences respectives.

Triton se réserve le droit d'améliorer ou de modifier les produits de temps à autre sans avoir à assumer l'obligation de modifier les produits déjà fabriqués.

## **8. TRANSFERT**

Cette garantie limitée peut être transférée d'un premier acheteur au détail une fois à un deuxième acheteur au détail. Pour être transféré, le deuxième acheteur au détail doit faire inspecter le bateau Manitou par un concessionnaire Manitou autorisé dans les trente (30) jours suivant le transfert de propriété. Le transfert de garantie limitée prendra effet dès la soumission d'un formulaire d'inspection rempli accompagné de photos, preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété et les coordonnées du nouveau propriétaire.

## 9. ASSISTANCE AUX CONSOMMATEURS

En cas de controverse ou de litige concernant cette garantie limitée Manitou, Triton suggère d'essayer de résoudre le problème au niveau du concessionnaire. Nous vous recommandons de discuter du problème avec le chef du service après-vente ou le propriétaire du concessionnaire Manitou autorisé.

Si le problème persiste, contactez Triton en remplissant le formulaire de contact client à l'adresse [www.manitoupontoonboats.com](http://www.manitoupontoonboats.com) ou contactez Triton par e-mail ou par téléphone à l'adresse suivante :

[manitou.consumers@brp.com](mailto:manitou.consumers@brp.com)

Cette garantie limitée est fournie par :

Triton Industries, Inc.  
16020 S. Lowell Road  
Lansing, MI 48906

© 2022 Triton Industries, Inc. Tous droits réservés.

® Marque déposée de Triton Industries, Inc. ou de sa société mère.

# ***Confidentialité des données***

Triton Industries, Inc., ses sociétés mères et ses sociétés affiliées et filiales (« BRP ») s'engagent à protéger votre vie privée et à soutenir une politique générale d'ouverture sur la façon dont nous recueillons, utilisons et divulguons vos renseignements personnels dans le cadre de la gestion de notre relation avec vous. Pour plus de détails, consultez la politique de confidentialité de BRP à l'adresse suivante : <https://brp.com/en/privacy-policy.html> ou scannez le code QR ci-dessous.

Soyez assuré que nous avons mis en place des mesures de sécurité appropriées pour garantir que vos informations personnelles sont protégées contre la perte et l'accès non autorisé.

Vos renseignements personnels qui peuvent être recueillis par BRP, directement auprès de vous, de concessionnaires autorisés ou de tiers autorisés, comprennent :

- Coordonnées, informations démographiques et d'inscription (par ex., nom, adresse complète, numéro de téléphone, e-mail, sexe, historique de propriété, langue de communication)
- Informations sur le véhicule (par exemple, numéro de série, date d'achat et de livraison, utilisation de l'unité, emplacement du véhicule et mouvements)
- Renseignements sur les tiers (p. ex., renseignements reçus des partenaires BRP, renseignements sur les activités de marketing conjoint, médias sociaux)
- Informations technologiques (par exemple, adresse IP, type de périphérique, système d'exploitation, type de navigateur, Les pages Web que vous consultez, les cookies et les technologies similaires lorsque vous utilisez BRP ou les sites Web ou l'application mobile des revendeurs)
- Interaction avec les informations BRP (par exemple, les informations recueillies lorsque vous appelez les représentants commerciaux internes de BRP, achetez des articles sur un site Web BRP, vous inscrivez à des e-mails BRP, participez à des concours et des tirages au sort parrainés par BRP ou participez à des événements parrainés par BRP)
- Informations transactionnelles (par exemple, informations nécessaires pour traiter les retours, informations de paiement lorsque vous achetez nos produits ou services par le biais de nos sites Web ou applications mobiles et autres questions liées à votre achat de produits BRP)

Ces informations peuvent être utilisées et traitées aux fins suivantes :

- Sécurité
- Assistance clientèle pour les ventes et le service après-vente (par exemple, effectuer ou suivre avec vous votre achat ou votre maintenance)

- Enregistrement et garantie
- Communication (par exemple, vous envoyer une enquête de satisfaction BRP)
- Publicité comportementale en ligne, profilage et services basés sur l'emplacement (p. ex. offrir une expérience personnalisée)
- Conformité et règlement des litiges
- Marketing et publicité
- Assistance (p. ex., aide pour tout problème de livraison, gestion des retours et autres problèmes liés à votre achat de produits BRP)

Nous pouvons également utiliser des informations personnelles pour générer des données agrégées ou statistiques qui ne vous identifient plus personnellement.

Vos renseignements personnels peuvent être divulgués aux personnes suivantes : BRP, les concessionnaires autorisés, les distributeurs, les fournisseurs de services, les partenaires publicitaires et d'études de marché de BRP et d'autres tiers autorisés. Nous pouvons recevoir des informations vous concernant de diverses sources, y compris des tiers, comme les concessionnaires et partenaires autorisés de BRP, avec lesquels nous offrons des services ou nous nous engageons dans des activités de marketing conjoint. Nous pouvons également recevoir des informations vous concernant sur des plateformes de médias sociaux telles que Facebook et Twitter, lorsque vous interagissez avec nous sur ces plates-formes.

Selon les circonstances, vos renseignements personnels peuvent être communiqués en dehors de la région où vous résidez. Vos informations personnelles sont conservées aussi longtemps que nécessaire aux fins pour lesquelles nous les avons obtenues et conformément à nos politiques de conservation.

Pour exercer vos droits de confidentialité des données (par exemple, droit d'accès, droit de rectification), retirer votre consentement afin d'être retiré de la liste d'adresses à des fins de marketing, pour l'enquête de satisfaction ou pour des questions générales sur la confidentialité des données, Veuillez communiquer avec l'agent de protection des données de BRP à [privacyofficer@brp.com](mailto:privacyofficer@brp.com) ou par la poste à : BRP Service juridique, 726 St-Joseph, Valcourt, Québec, Canada, JOE 2L0.

Lorsque BRP traite vos informations personnelles, il le fait conformément à sa politique de confidentialité disponible à l'adresse suivante : <https://www.brp.com/en/privacy-policy.html> ou en utilisant le code QR suivant.

CODE QR